

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2012

Initiatives solidaires, territoires et emplois

**Avec le soutien de
la Fondation JM.Bruneau
sous l'égide de la Fondation de France**

Dates limites de dépôt des candidatures :

- 2 avril 2012
- 7 septembre 2012

Aider les personnes vulnérables

Contexte

De nombreux besoins sociaux liés à la vie quotidienne ne trouvent pas de réponses ou se voient proposer des réponses peu adaptées : se déplacer lorsqu'on est une personne âgée ou handicapée, pratiquer des activités socio-éducatives, culturelles ou sportives en milieu rural, trouver un commerce de proximité à des tarifs accessibles dans un quartier urbain difficile...

Dans un contexte de crise économique, ces difficultés aggravent les inégalités entre les populations et les territoires, sans que les réponses classiques apportées par les politiques publiques et les acteurs économiques privés, lucratifs ou non, ne réussissent à donner satisfaction.

Le croisement des regards et des compétences, la mobilisation d'acteurs différents (dont les bénéficiaires), le décroisement des disciplines (dont l'économique et le social), la complémentarité entre plusieurs activités, peuvent faire émerger des solutions innovantes.

Ce sont autant de niches de développement d'activités économiques et solidaires, de création d'emplois mais aussi de liens sociaux que la Fondation de France souhaite soutenir. Le caractère solidaire de ces activités sera apprécié, non plus exclusivement sur la création d'emplois et le recrutement de personnes en difficulté, mais aussi sur la nature même des activités et services créés et leur capacité à diminuer les inégalités sociales et territoriales.

projets

Objectifs de l'appel à projets

Les objectifs sont de :

- favoriser l'émergence de nouvelles activités et services solidaires, qui contribuent à diminuer les inégalités sociales et territoriales ;

- favoriser la consolidation de ces activités et de leurs emplois, la capitalisation des expériences menées ainsi que leur essaimage.

Quelles sont les initiatives concernées ?

- **Des projets portés par des organismes en création ;**
- **de nouveaux projets permettant la consolidation d'organismes existants ;**

par exemple : la création d'une nouvelle activité pour diversifier les services rendus et les ressources de l'organisme, l'extension territoriale d'une activité permettant d'atteindre une taille critique, la création d'une offre de services

entre différents acteurs locaux permettant une mutualisation des coûts... ;

- **des projets de capitalisation et d'essai-mage ;**

par exemple : l'évaluation d'un projet, une étude sur les impacts sociaux et économiques d'une activité, l'analyse du modèle économique, un guide valorisant les bonnes pratiques d'expériences locales...

Exemples de projets soutenus

- Des projets développant des activités et services complémentaires, à la fois marchands et non-marchands : café associatif développant des activités d'animation dans une zone urbaine difficile ; activité de recyclage d'objets, remise en état, revente à bas prix et sensibilisation à l'environnement ;
- Des services, activités ou production accessibles notamment à des personnes fragilisées : épicerie ouverte à tous les habitants d'un quartier et offrant des tarifs préférentiels à des publics en difficulté, crèche collective à horaires atypiques ; cinéma associatif installé en ville et organisant des projections itinérantes en zone rurale.

Qui peut répondre à cet appel à projets ?

- Une association, une coopérative et plus généralement un organisme à but non lucratif ou à gestion désintéressée ;
- un regroupement de structures permettant de construire une offre de services

territorialisés ; des projets mixant statuts lucratifs et non lucratifs pourront être examinés, sachant que l'aide de la Fondation de France sera affectée à la structure non lucrative.

Les critères de sélection

Le projet devra répondre **simultanément** aux quatre critères suivants :

Utilité sociale

- Apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur son territoire et ainsi apporter une valeur ajoutée par rapport aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants ;
- contribuer à diminuer les inégalités sociales et territoriales en permettant :
 - l'accessibilité au plus grand nombre (géographique, sociale, financière),
 - la mixité des publics (sociale, culturelle, générationnelle...),
 - la complémentarité entre différentes activités pour répondre au mieux aux attentes des publics.

Ancrage territorial

- S'appuyer sur un diagnostic territorial partagé, permettant de recueillir les attentes et besoins des habitants, d'analyser les mutations sociales mais aussi de repérer les forces et acteurs à mobiliser ;
- développer l'activité sur une échelle pertinente (quartier, ville, bassin de vie, intercommunalité...) et cohérente au regard des besoins identifiés, des objectifs visés.

Dynamique collective

- Rassembler différentes parties prenantes (usagers/habitants, salariés, bénévoles, acteurs locaux, élus, entreprises...) facilitant ainsi le croisement des expériences et une approche pluridisciplinaire ;
- associer ce collectif à la définition, la production et l'évaluation du projet.

Dimension économique et création d'emplois

- Trouver un équilibre financier en associant des ressources propres (vente de produits et services), des subventions (publiques ou privées) et des contributions en nature (bénévolat, dons, prêt de locaux) ;
- créer et consolider des emplois de qualité qui favorisent la stabilisation et la sécurisation des parcours professionnels des personnes, notamment celles en difficulté.

projets

Ne seront pas retenus :

- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale,
- les projets sociaux sans réel caractère économique,
- les projets environnementaux sans dimension solidaire,
- les projets habituellement pris en charge par les pouvoirs publics, comme

par exemple l'insertion par l'activité économique ou le travail adapté,

- les projets d'accompagnement des personnes vers l'emploi, la création d'activité et qui apportent des conseils, des financements...

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention qui peut être pluriannuelle.

Elle peut financer des investissements matériels et immatériels, une aide

punctuelle au fonctionnement à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible.

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- des manifestations ponctuelles ;
- le fonctionnement régulier des organismes ;
- les demandes concernant des difficultés financières, passagères ou chroniques ;
- la totalité du projet, la recherche de cofinancements étant demandée ;
- les études de faisabilité ;
- des activités se déroulant en dehors du territoire français.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Démarches participatives

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

France (hors délégations)

Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

Bretagne

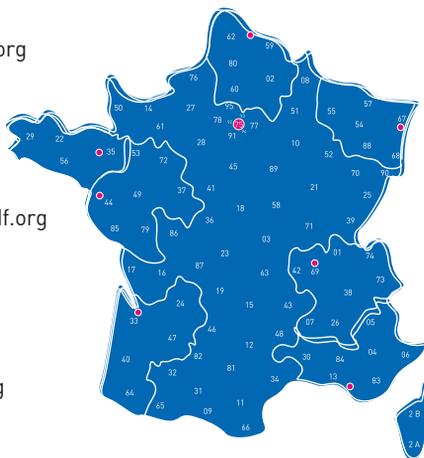
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70
E-mail : loire@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org



Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Sainte Marguerite
67083 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org